

**« PACK JEUNES »**  
**GRATUITE DES TRANSPORTS POUR LES APPRENTIS**  
**ET JEUNES STAGIAIRES EN MILIEU PROFESSIONNEL**

■ **Objet**

Cette mesure vise à favoriser la mobilité des jeunes haut-saônois en les accompagnant dans l'accès à l'emploi.

■ **Bénéficiaires**

Les jeunes apprentis, étudiants en formation en alternance rémunérée ou scolarisés en Maison familiale rurale,

les jeunes stagiaires de la formation professionnelle ou étudiants (postbac) en stage d'une durée continue supérieure à 2 mois,

âgés de 16 à 25 ans inclus (au 1<sup>er</sup> septembre pour l'année scolaire qui commence ou au 1<sup>er</sup> jour du stage).

■ **Conditions d'attribution**

- Accès gratuit sur le réseau de transport existant "Les Lignes Saônoises" régulières et scolaires, de la Haute-Saône, hors service à la demande (TAD) où l'achat d'un billet est obligatoire.
- Pour les trajets (aller-retour) entre l'arrêt de car situé dans le village le plus proche du domicile où passe une ligne existante et :
  - l'entreprise ou le lieu de stage, pour les étudiants et stagiaires de la formation professionnelle,
  - l'entreprise ou l'établissement scolaire, pour les apprentis et jeunes scolarisés en Maisons familiales rurales.

■ **Procédure**

Sur présentation d'une carte de transport scolaire ou d'une autorisation ponctuelle délivrée par la Direction des mobilités du quotidien – Service transport routiers régionaux – Unité territoriale de la Haute-Saône – Région Bourgogne Franche-Comté.